Envoyé en préfecture le 07/04/2026
Reçu en préfecture le 07/04/2026
Publié le
ID : 029-212900393-20260328-DELIB_2026_001-DE

CONCARNEAU

DÉLIBÉRATION N°2026-001
SÉANCE DU 28 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six, le 28 mars à 10 heures, le conseil municipal convoqué par courrier en date du 24 mars 2026 s'est réuni, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Gilbert LE BRIS, conseiller municipal.

Étaient présents :

Mme Marie-Christine HASCOËT, M. Claude GUILLOU, M. Jean-Claude DECAN, M. Mario STELLA, Mme Martine CLAUDEL, M. Patrick LAMOUR, M. Serge LE BEUZE, M. Luc LESAGE, M. Philippe COUILLARD, Mme Muriel LE PAGE, Mme Valérie GUILLOU, M. Pascal JAOUEN, M. Didier LE CORRE, Mme Fabienne LE CALVEZ, Mme Nancy THOMAS, Mme Eléna PATY, M. Yann LE GOFF, M. François LE TOLLEC, Mme Sophie HELIAS, M. Anthony MINIER, Mme Tiphaine MAREC, M. Nils GUILLOU, M. Quentin LE GAILLARD, Mme Ludivine CRUAU, Mme Claire MALLEJACQ, Mme Marie PERON, Mme Julie LEROY, M. Gilbert LE BRIS, Mme Céline LE TENDRE, Mme Nathalie RENAULT, M. Antony LE BRAS, Mme Julie DUPUY, M. Thomas LE BON, Mme Manon ROSARIO, M. Mikhaël POMMIER

Secrétaire de séance : Mme Julie LEROY

Nombre de conseillers : 35 en exercice, 35 présents, 35 votants.

PV séance précédente : Le procès-verbal de la séance du 10 février 2026 a été adopté par 33 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (Mme LE TENDRE et M. LE BRIS)

Publication par voie d'affichage du 31 mars au 31 mai 2026

ELECTION DU MAIRE

M. Gilbert LE BRIS, Président de la séance, expose :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-4, L 2122-7 et L 2122-8,

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, M. le Président rappelle qu'il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance. Il est proposé de désigner le ou la plus jeune des conseillers municipaux (Mme Julie LEROY) pour assurer ces fonctions ainsi que 2 assesseurs (Mme Julie LEROY et M. Mikhaël POMMIER).

M. le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du Maire. Après un appel de candidatures, il est procédé au vote.

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé dans l'urne.

Le conseil municipal constate les résultats suivants à l'issue du 1er tour du scrutin :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants (enveloppes déposées dans l'urne) : 35
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 27
- Majorité absolue : 18

Nom et prénom de chaque candidat (dans l'ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
Candidat n°1 : Quentin LE GAILLARD	27	Vingt-sept

M. Quentin LE GAILLARD ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Maire et est immédiatement installé.

A Concarneau, le 30 mars 2026,
Le Maire,
Quentin LE GAILLARD

Mairie de Concarneau Finistère